

dominante chez l'agriculteur, que ses travaux, ses sueurs, les embellissements de son domaine ne profiteront qu'à des étrangers, que ses enfants n'y auront aucune part, était propre à paralyser son ardeur, émousser son énergie et mettre obstacle aux progrès de sa culture. Et si le père qui possède une petite exploitation agricole, doit partager son bien également entre tous ses enfants, ceux-ci n'ont plus le même intérêt à rester au foyer domestique, à secourir et aider leurs parents, si celui des enfants qui n'aura pris aucune part au travail de ses frères doit recevoir autant qu'eux. Aussi, a-t-on vu, sous le souffle de la loi des partages, des familles abandonner le toit paternel, se disperser, puis émigrer pour aller ailleurs chercher du travail.

On raconte qu'un jour un grand propriétaire disait à un ami, à qui il montrait un superbe domaine : " Eh bien ! voilà que cette belle propriété va être partagée à ma mort entre mes enfants et que mes quarante ans de travaux pour former ce que vous voyez auront été jetés aux vents. Au moins, si le gouvernement voulait l'acheter, j'en partagerais le prix entre mes fils, et elle resterait toute entière pour servir d'encouragement et d'exemple, et pour perpétuer mon nom."

Et remarquons une chose ; c'est que dans un pays, comme en France, où chaque coin de terre est défriché, où il n'y a plus de place pour la surabondance de population, le morcellement indéfini de la propriété a des effets qui, dans l'avenir, sera pour notre ancienne mère-patrie une source de troubles et de déceptions amères. Incapable, en certain cas, de suffire à ses besoins, au moyen du petit héritage que lui a laissé son père, le cultivateur se trouve obligé d'emprunter, en grevant sa propriété d'hypothèques ; ou bien laissant de côté une culture ingrate, il se livre à des spéculations hasardeuses, et de jour en jour on voit les plaies de l'agriculture française s'élargir, et augmenter le malaise public.

Malheureusement, on semble maintenant s'éloigner, sans trop y songer peut-être, du principe que l'industrie agricole est le fondement le plus solide de la richesse publique ; on semble vouloir, par là, déplacer la base de la prospérité nationale, et reléguer au second plan l'agriculture, parce qu'elle n'amène pas aussi rapidement la production de la richesse que le peut faire l'industrie manufacturière, qu'elle ne crée point des fortunes individuelles aussi subites ; et le grand mal est de vouloir s'enrichir trop tôt pour jouir davantage. La raison de cela est que l'économie politique du temps a pour point de départ le sensualisme. Ce qu'il faut à l'homme, dit-on, c'est le développement indéfini de ses besoins, ce sont les jouissances matérielles, la satisfaction de ses